



# Indemnité compensatoire EXÉCUTION DU JUGEMENT

Par **brun helene**, le **02/07/2018** à **09:04**

le divorce a été prononcé en sept 2017 par le tribunal de Nimes aux tort exclusif de mon ex conjoint.

il est condamné à une indemnité compensatoire et des dommages et interets .

il n'y a pas eu de pourvoi en cassation.

faut- il demander l'exequatur et quelles sont les démarches?

ou bien le jugement est il exécutoire de plein droit? auquel cas quelle sont les démarches à accomplir?

précision important je réside en France , mon mari en Algerie.

Avec mes remerciements